

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 256

Objet : ATELIERS DE SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211-2, L.5211.9 et L.5211.10 ;

Vu l'article R2122-8 du code de la Commande Publique ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire n°40-CC230426 en date du 23 avril 2026 constatant de l'élection du Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 en date du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution de Président ;

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser des animations sur le compostage pour inciter les habitants du territoire de la CCSSO à se lancer dans cette pratique et réduire leur production d'ordures ménagères.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société DÉCOUVERTE NATURE PATRIMOINE dont le siège social est situé au 3 bis avenue Foch – 60300 CHAMANT pour un montant de 654,98 € HT soit 785,97 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité.
Information en sera faite à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- La société DÉCOUVERTE NATURE PATRIMOINE.

12 OCT. 2026

Fait à Senlis, le



Alain **BATTAGLIA**,
Président de la Communauté de Communes
Senlis Sud Oise
Maire de Pontarmé

Certifié exécutoire compte-tenu :

de la transmission en Sous-préfecture le 12 OCT. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le 12 OCT. 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le 12/10/2026

ID : 060-200066975-20261012-2026_256-AR



3bis, avenue Foch
60300 CHAMANT

SIRET 804 307 452 00016

APE 9329Z

N° TVA Intracommunautaire FR FR32804307452

annieocana@orange.fr

06 10 84 83 41

DEVIS

AO26250626

le 25 juin 2026



Communauté de communes Senlis Sud Oise

A l'attention de la

Responsable Service Protection

et Préservation de l'Environnement

43, avenue Félix Louat

60300 SENLIS

CCSSO - Sensibilisation au Compostage, 2ème semestre 2026

Dans le cadre de vos opérations de sensibilisation à la Réduction des déchets, auprès du Grand Public, vous me demandez de réaliser des ateliers d'initiation au compostage, auprès des foyers qui seront dotés par la CCSSO d'un composteur individuel.

- 3 sessions seront programmées sur le second semestre 2026 :
les samedis 19 septembre, 10 octobre et 28 novembre 2026
- Horaires : de 9h30 à 11h30
- Lieu : parking de la CCSSO

Détail de la prestation	Quantité (d'animations)	Coût unitaire HT en €	Coût HT en €
Animation et accompagnement des habitants du territoire			
Cette animation peut se dérouler en 2 temps	durée 1h00		
Information en salle (dans les locaux de la CCSSO) : les bases du compostage)			
• Supports de présentation Ppoint du SMDO ou du PNR			
• Questions réponses			
• Mise à disposition d'outils de communication			
Puis sur le parking (face au composteur)	durée 1h00		
Sinon, de manière informelle autour d'un café (dans le hall de la CCSSO)			
• Qu'est ce que le compostage ? : recueil de représentations			
• Questions réponses			
• Découverte des petites bêtes du compost et des vers			
• Présentation du composteur de la CCSSO			
Premier semestre 2026 / 1 atelier pratique mensuel - Soit 5 séances	3	215	645,00
Frais kilométriques	Distance (km)	Coût / km	
Frais kilométriques calculés, au départ de Chamant / base 0,665/km			
Distance Chamant (60300) - CCSSO (60300) : 2,5 km - soit 5 km A/R	15	0,665	9,98
soit 15 km pour 3 allers et retours			
TOTAL en € HT			654,98 €

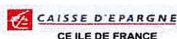
Montant TVA (20%)

131,00 €

TOTAL en € TTC à payer

785,97 €

Conditions de paiement - par mandat administratif ou par chèque à l'ordre d'Annie OCANA



Relevé d'Identité Caisse d'Epargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	04283736632	05	CE ILE DE FRANCE		
départ	département	n°compte	chiffre	domiciliation		

IBAN

FR76	1751	9900	0004	2837	3663	205
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PARIS LOUVRE 713
19 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
TEL : 01.53.00.85.11

Intitulé du compte ML OCANA ANNIE
3 B AVENUE FOCH
60300 CHAMANT